

Remontées mécaniques

Vérifications de sécurité quotidiennes (liste non exhaustive)



2446(2024-04)

Régie
du bâtiment

Québec



En plus des exigences de la section 4 de la norme CSA Z98:19, des vérifications de sécurité quotidiennes sur les remontées mécaniques doivent être effectuées par du personnel formé et compétent, comme l'exige le chapitre V, Remontées mécaniques, du Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3). Les remontées mécaniques comportent plusieurs pièces qui peuvent se désajuster ou s'user. Il est donc recommandé qu'en plus de réaliser les vérifications et l'entretien prévus, de demeurer en tout temps attentif à tout comportement ou bruit suspect inhabituel. Procéder immédiatement à des vérifications additionnelles en cas de doute.

Vérifications générales

Éléments à vérifier	Articles CSA Z98:19	Précisions
Disponibilité du guide d'exploitation	13.4.1	Aucune précision
Disponibilité de la méthode d'évacuation et du matériel de sauvetage	13.4.3 et 13.16.2	Voyez les exigences pour le plan d'évacuation sur le site Web de la RBQ.
Premiers soins	13.19	L'équipement et au moins une personne formée en premiers soins doivent être disponibles en tout temps pendant les heures d'exploitation.
Protection contre l'incendie	13.20	Des extincteurs convenant aux lieux doivent être disponibles.
Vent ou givre	12.4.2, 13.7.1 et 13.12	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever le givre et la neige des véhicules et du matériel de ligne. • Ne pas autoriser l'exploitation de la remontée si le vent ou le givre présentent un danger.
Orages	13.7.2	Ne pas autoriser l'exploitation de la remontée s'il y a un orage à proximité.
Éclairage et visibilité	4.36 et 4.37	Aucune précision
Vérifications sommaires	12.4.1	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une vérification visuelle de chaque station ainsi que de la remontée mécanique. • Effectuer une vérification visuelle des panneaux de contrôle et de l'appareillage électrique dans chaque station. • Effectuer une vérification du fonctionnement de la remontée mécanique, y compris une vérification visuelle de tous les véhicules.

Vérifications mécaniques

Éléments à vérifier	Articles CSA Z98:19	Précisions
Frein de service	12.4.1 et 4.25.2	Aucune précision
Frein de secours (d'urgence)	12.4.1 et 4.25.3	Aucune précision
Anti-recul mécanique / Frein de secours anti-recul	12.4.1, 4.25.1.3 et 4.25.4	Aucune précision
Survitesse	13.10.1 et 4.13.2	Selon les catégories de remontées mécaniques (tableau 2 / article 4.25.1.4) et les moteurs à combustion interne.
Câble tracteur et épissure	12.4.1, 11.6, 4.20.10, et 4.22.4	Aucune précision
Système de tension	12.4.1 et 4.23	Effectuer une vérification visuelle de l'état des chariots de tension, des contrepoids ou des autres dispositifs de tension pour s'assurer que leur fonctionnement, leur course et les dégagements à chaque extrémité sont satisfaisants.
Déplacement des attaches	4.39.6, 6.14 et 12.10	Aucune précision
Barrière de sécurité et d'embarquement	4.31.8, 6.8.3 et 6.15	Aucune précision
Interrupteurs manuels et automatiques	12.4.1, 4.31 et 6.14.3	Ces dispositifs devraient être énumérés dans la liste de contrôle de la vérification quotidienne, afin que l'on puisse savoir avec certitude quels dispositifs doivent être vérifiés quotidiennement.
Communications	13.8 et 4.33	Renseignez-vous sur les systèmes de communication sur le site Web de la RBQ.
Vérification de la ligne et des dégagements	12.4.1, 12.15, 6.3 et 6.4	Effectuer une vérification visuelle des dégagements prescrits entre la neige et les obstructions en dessous et à côté des véhicules et des câbles.
Moteur principal et carburant	12.4.3.1, 4.24.1, 4.25.3.4	Aucune précision
Moteur auxiliaire et carburant	12.4.3.1, 12.4.4, 4.13, 4.24.6 et 4.25.3.4	Aucune précision
Moteur de secours et carburant	12.4.3.1, 12.4.4, 4.13 et 4.24.2	Aucune précision

Encadrement des passagers

Éléments à vérifier	Articles CSA Z98:19	Précisions
Aire d'embarquement Hauteur des sièges à l'embarquement	12.4.1, 13.10.5 et 4.27	Effectuer une vérification visuelle de l'aire d'embarquement pour confirmer l'absence d'obstacles et le respect des dégagements prescrits.
Panneaux de signalisation	12.4.1 et 4.34	Effectuer également une vérification de la position et de la bonne visibilité des panneaux de signalisation.
Affichage des instructions	12.4.1 et 4.34.1.1	Aucune précision
Guidage ou cheminement des passagers	12.4.1, 13.10.2, 6.8, 6.10 et 6.11	Un plan d'embarquement et de débarquement doit être mis en œuvre pour guider les passagers qui embarquent dans la remontée ou qui en débarquent.
Aire de débarquement Hauteur des sièges au débarquement	12.4.1, 13.10.5 et 4.27	Effectuer une vérification visuelle de l'aire de débarquement pour confirmer l'absence d'obstacles et le respect des dégagements prescrits.

Fin des activités quotidiennes

Éléments à vérifier	Articles CSA Z98:19	Précisions
Vérification que tous les passagers sont descendus de la remontée mécanique après son arrêt à la fin de la journée	13.17	Prêter une attention particulière à ce point en absence de visibilité ou d'éclairage.
Mise à la terre	12.6 et 4.32.1.5	Les câbles tracteurs doivent être reliés à la terre par continuité des masses à la fin des activités quotidiennes, sauf s'ils sont utilisés pour les communications ou la commande. Renseignez-vous sur la mise à la terre des câbles tracteurs sur le site Web de la RBQ.

Visitez le site Web de la RBQ pour plus d'informations sur les [remontées mécaniques](#).